



MARCHÉS PUBLICS

Marché de Fournitures

« MOBILIER SALLE DE REUNION »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Monsieur Daniel CREOFF, Président
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.16.47 ; 02.98.81.16.36	Dossier suivi par : S GOBBE ; M-J LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresse de courrier électronique : samuel.gobbe@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de fournitures, passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur

B.Objet du marché :

Achat de mobilier pour équiper une salle de réunion qui se décompose de la façon suivante :

- 14 tables (80 x 160), équipées d'un plateau mélaminé d'épaisseur 25 mm, champ plaqué 2mm et/ou antichoc ; sur piètement en tube carré de section 30/30 en acier peint époxy avec barre de renfort, pliables pouvant être transportés sur un chariot
- 4 ½ ronds (80 x 160), équipées d'un plateau mélaminé d'épaisseur 25 mm, champ plaqué 2mm et/ou antichoc, sur piètement en tube carré de section 30/30 en acier peint époxy avec barre de renfort, pliables pouvant être transportés sur un chariot
- 2 désertes d'appoints (60 x 120), équipées d'un plateau mélaminé d'épaisseur 25 mm, champ plaqué 2mm et/ou antichoc, sur piètement en tube carré de section 30/30 en acier peint époxy avec barre de renfort, pliables pouvant être transportés sur un chariot
- 1 chariot de manutention à roulette pouvant transporter l'ensemble des tables et franchissement des portes, les dimensions d'un chariot chargé seront à préciser par le candidat.

Remarques générales:

Dans son offre, le candidat précisera le délai de garantie (y compris plateau,piètement, vis...). Une attention particulière sera faite de l'origine de fabrication du matériel proposé et de sa démarche environnementale. Le candidat devra obligatoirement joindre une fiche technique détaillée du matériel ainsi qu'un nuancier de coloris.

Le candidat indiquera dans son offre la possibilité d'un prêt du matériel proposé afin d'arrêter le choix définitif.

De même, le candidat mentionnera dans son offre le délai de livraison.

La livraison et le montage du matériel proposé seront effectués par le prestataire retenu. La réception définitive et la signature conjointe du procès-verbal de réception forment le point de départ du contrat du délai de garantie.

Une attention particulière sera faite sur la maniabilité du matériel.

Il est demandé au candidat de mentionner le poids d'une table pliée (formats 80 x 160 ;60 x 120 ; 80 x 60 en ½ rond).

Il sera demandé au candidat de chiffrer, en option, la reprise de l'ancien matériel acquis en 2007 :
12 tables (80 x180) + 4 tables d'angles (80 x 120), avec plateau abattant mélaminé épaisseur 25 mm,
piètement métal laqué époxy gris alu avec roulettes orientables à 360 ° (2 roulettes avec frein)

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHÉ

A. Forme du marché :

Marché de fournitures, traité à prix ferme.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes sont autorisées à condition d'avoir répondu à l'offre de base.

B. Notification du marché :

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché qui vaudra commande.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|---|------|
| 1. Prix et garantie du matériel proposé | 50 % |
| 2. Qualité fonctionnelle, ergonomie (ratio légèreté-solidité),
démarche environnementale | 50 % |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné d'un devis détaillé,
- le présent cahier des charges et fiche technique du matériel proposé,
- le règlement de la consultation,
- la présentation de la société incluant entre autres ses références.

E. Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué, après la mise en service, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS

F. Résiliation – Pénalités :

Pénalités de retard

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – FCS par la formule suivante :

$P = (V * R) / 1000$ dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

G. Litige:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____

